

Var



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

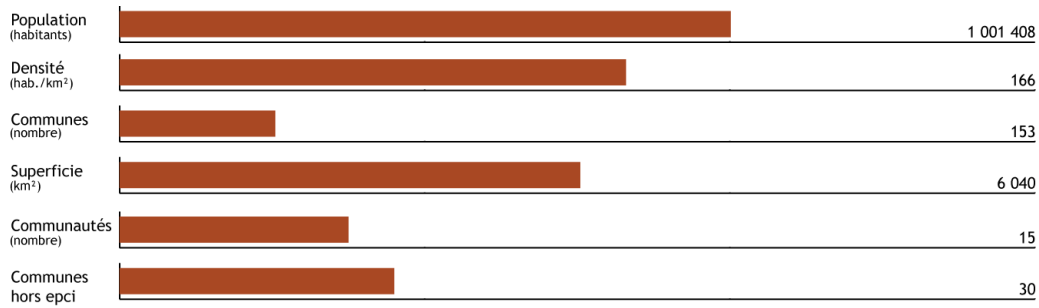
26 mai 2011

Évolution du tissu intercommunal :

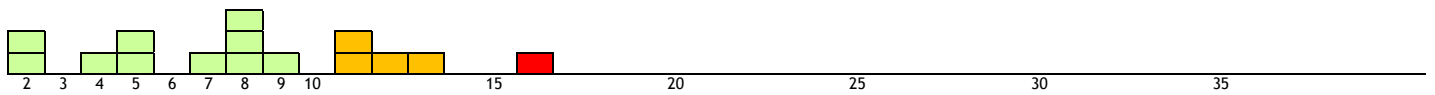
- Le nombre de communautés a augmenté (une création ex nihilo).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

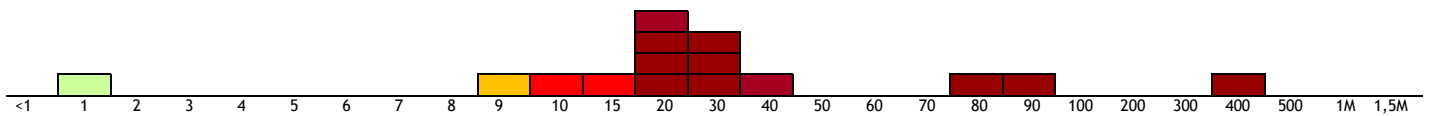
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

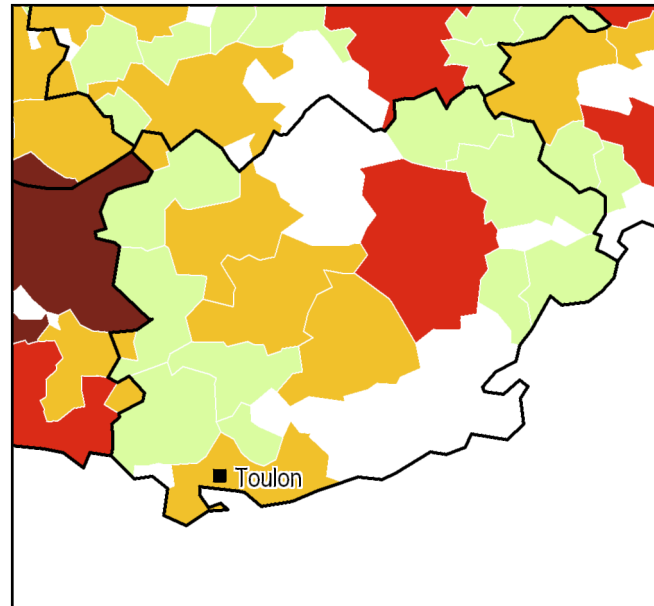


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
2	2
4	1
5	2
7	1
8	3
9	1
11	2
12	1
13	1
16	1
TOTAL	15

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	1
9 à 10 000	1
10 à 15 000	1
15 à 20 000	1
20 à 30 000	4
30 à 40 000	3
40 à 50 000	1
80 à 90 000	1
90 à 100 000	1
400 à 500 000	1
TOTAL	15

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont de petite dimension :

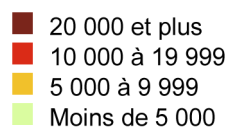
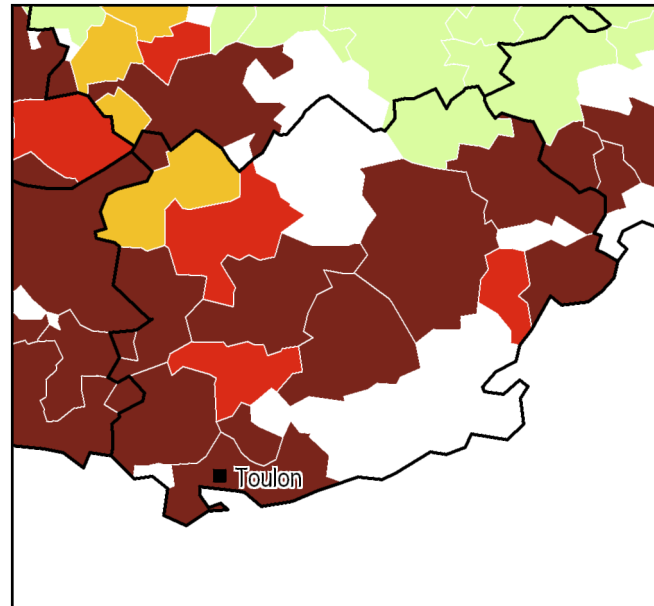
- 10 communautés sur 15 (soit 66,70 %) comptent moins de 10 communes, dont 2 comptent 2 communes (CA de Fréjus - Saint-Raphaël, CC Pays Mer Estérel).
- 4 communautés (soit 26,70 %) comptent entre 10 et 13 communes.
- 1 communauté compte 16 communes.

Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Alpes-Maritimes.
- Communautés plus vastes dans les Bouches-du-Rhône.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans la plupart des cas, les communautés rassemblent une population importante :

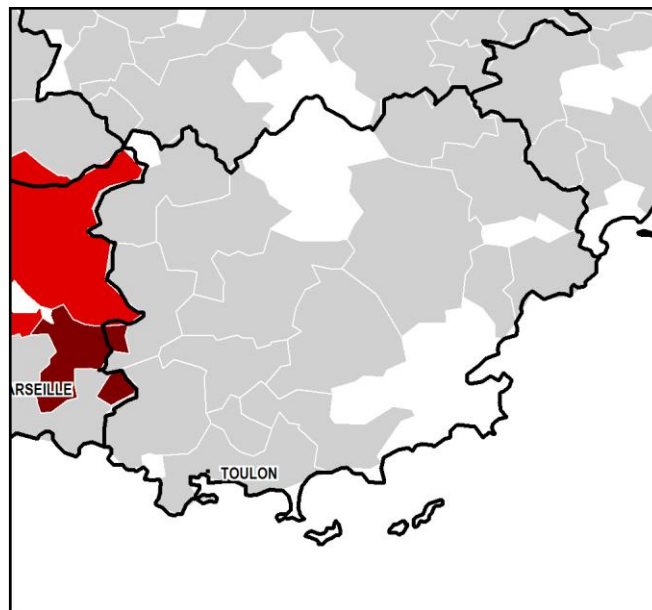
- 11 communautés sur 15 (soit 73,30 %) comptent au moins 20 000 habitants, dont 1 plus de 400 000 habitants : la CA Toulon Provence Méditerranée qui représente 43,10 % de la population départementale.
- 2 communautés (soit 13,30 %) comptent entre 10 000 et moins de 20 000 habitants.
- 2 communautés (soit 13,30 %) comptent moins de 10 000 habitants, dont 1 moins de 2 000 habitants (CC Artuby Verdon).

Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables dans les territoires riverains.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	58
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	48
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	35
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	30

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- CC du Pays de Fayence, 8 communes : Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes.

Elargissement de périmètres existants :

- Carnoules et Puget-Ville ont intégré la CC Cœur du Var.

Entre 2009 et 2010

Création de communautés :

- CC Artuby Verdon, 9 communes : Bargème, La Bastide, Le Bourguet, Brenon, Châteauvieux, Comps-sur-Artuby, La Martre, La Roque-Esclapon, Trigance.
- CC Pays Mer Estérel, 2 communes : Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens.

Retrait de commune :

- La Crau a quitté la CC de la Vallée du Gapeau.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Fox-Amphoux et Montmeyan ont intégré la CC Provence d'Argens en Verdon.

Elargissement de périmètres existants par intégration de commune issue d'une autre communauté :

- La Crau a intégré la CA Toulon Provence Méditerranée.

Entre 2010 et 2011

Création de communauté :

- CC Méditerranée Porte des Maures, 4 communes : Bormes-les-Mimosas, Cuers, La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var.

Elargissement de périmètre existant par intégration de commune isolée :

- Bandol a intégré la CC du Sud Sainte Baume.

Répartition des communes « isolées »

- La plupart sont rassemblées au sein de deux vastes « zones blanches », l'une littorale, l'autre dans le Haut-Var.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

LES ADRETS-DE-L'ESTÉREL	MOISSAC-BELLEVUE
AIGUINES	LA MÔLE
ARTIGNOSC-SUR-VERDON	PLAN-DE-LA-TOUR
AUPS	RAMATUELLE
BAGNOLS-EN-FORÊT	RAYOL-CANADEL-SUR-MER
BAUDINARD-SUR-VERDON	RÉGUSSE
BAUDUEN	SAINTE-MAXIME
CAVALAIRE-SUR-MER	SAINT-TROPEZ
COGOLIN	SALERNES
COLLOBRIÈRES	LES SALLES-SUR-VERDON
LA CROIX-VALMER	SANARY-SUR-MER
LA GARDE-FREINET	SILLANS-LA-CASCADE
GASSIN	TOURTOUR
GRIMAUD	VÉRIGNON
LE LAVANDOU	VILLECROZE

Extrait du SDOI - 1er juillet 2006

(Données transmises par la préfecture)

Diagnostic

- En raison du faible nombre et de l'importance démographique des communes du département du Var, l'intercommunalité de projet y est peu développée. Ainsi, on peut dénombrer onze EPCI à fiscalité propre, dont trois communautés d'agglomération.
- L'intercommunalité de projet regroupe dans le département du Var : 63% des communes et 82% de la population.
- On remarque une forte cantonalisation des communautés de communes.
- La plupart des onze communautés ont été créées dans les années 2000-2001. Il leur faut trouver un second souffle dans leur croissance notamment en termes de définition plus large de l'intérêt communautaire et d'extension de compétences.
- Quatre zones ne sont pas couvertes par des EPCI à fiscalité propre (36 communes). Elles se trouvent dans les secteurs suivants :
 - Les communes de l'aire urbaine de Fréjus Saint-Raphaël.
 - Au Nord, le secteur d'Aups et de Comps.
 - La frange Ouest de l'unité urbaine de Toulon.
 - Une partie des communes du massif des Maures, avec la ville de Cuers.

Propositions d'orientation - Le schéma souhaitable pour le Préfet

Les orientations de l'intercommunalité varoise se déclinent en trois échéances : le long terme ou « souhaitable », le moyen terme « après 2008 » et le court terme « avant 2008 » :

Création de la CC du Pays de Fayence (Seillans, Mons, Fayence, Tourrettes, Saint-Paul-en-Forêt, Callian, Montauroux, Tanneron).

Création de la CC des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez (La Garde-Freinet, Plan de la Tour, Sainte-Maxime, Grimaud, La Mole, Cogolin, Gassin, Saint-Tropez, Ramatuelle, La Croix Valmer, Cavalaire et Le Rayol Canadel).

Création d'une CC sur le secteur de Comps (Bargème, Brenon, La Bastide, Le Bourguet, Châteauvieux, Comps, La Martre, La Roque Esclapon, Trigance, Rougon).

Création d'une CC sur le secteur d'Aups (Aiguines, Les Salles, Bauduen, Baudinard, Artignosc, Régusse, Montmeyan, Moissac-Bellevue, Fox Amphoux, Sillans la Cascade, Aups, Salernes, Villecroze, Tourtour).

Extension du périmètre de la CC Verdon Mont Major vers les communes limitrophes du département des Alpes de Haute Provence (Quinson, Esparron du Verdon).

Fusion de tout ou partie des communautés de communes du Pays de la Provence Verte (CC Comté de Provence, CC Sainte Baume Mont Aurélien, CC Val d'Issole, CC Provence d'Argens en Verdon).

Extension du périmètre de la CA Fréjus Saint Raphaël dans les limites du SCOT Var Est (Les Adrets de l'Estérel, Bagnols en Forêt, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens).

Création d'une communauté urbaine dans les limites du SCoT Provence Méditerranée, y compris la commune de Cuers (CA Toulon Provence Méditerranée, CC Vallée du Gapeau, CC Sud Sainte-Baume, Bandol, Sanary, Cuers, Pierrefeu, Collobrières, La Londe les Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou).